

Argent et organisations de solidarité internationale

2002

2003

Résultats de l'enquête
de la Commission Coopération Développement
sur les ressources et dépenses des organisations
de solidarité internationale en 2002 et 2003

Mise en perspective des chiffres de 1991 à 2003

septembre 2005

Argent et organisations de solidarité internationale

Cette enquête a été réalisée
dans le cadre de la Commission Coopération Développement
avec le soutien du ministère des Affaires étrangères

SOMMAIRE

Introduction de Philippe Etienne, Directeur général de la coopération internationale et du développement au Ministère des Affaires étrangères.....	5
Introduction de Henri Rouillé d’Orfeuill, Président de Coordination SUD	7
Présentation de l’enquête	9
LES RESSOURCES	10
Appréciation générale des ressources des ASI françaises	10
Les ressources privées.....	12
Les ressources publiques	13
Les ressources publiques internationales	15
Répartition des ressources publiques et privées au sein des ASI françaises enquêtées.....	17
LES DEPENSES	23
Les ressources humaines des ASI.....	24
Les dépenses affectées au terrain à l’étranger.....	25
La ventilation géographique des dépenses de terrain.....	27
Les dépenses en France	29
Annexe : liste des 124 associations de solidarité internationale ayant participé à l’enquête et classement par taille budgétaire (général et détaillé).....	32

Transition

L'enquête 2002-2003 a tenté une nouvelle approche du financement des Organisations de solidarité internationale mais il n'a pas été possible d'atteindre tous les objectifs fixés. Il s'agissait de trouver une présentation qui réponde mieux aux questions posées par les donateurs publics et privés.

La plupart de ces interrogations sont reprises dans le rapport de la mission d'information de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale¹. Certaines se retrouvent dans le rapport que la Cour des Comptes a rédigé pour la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation au Sénat.

La mobilisation exceptionnelle des dons privés après le raz-de-marée en Asie du Sud-Est et l'application de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) à partir du 1^{er} janvier 2006 sont deux autres raisons qui incitent à repenser la présentation de l'enquête « **Argent et Organisations de solidarité internationale** ».

1 – Ne pas différencier les ONG intervenant surtout dans l'**urgence humanitaire** de celles qui se sont spécialisées dans l'**aide au développement** conduit à des amalgames peu lisibles.

Les premières mobilisent largement les dons privés et l'aide d'ECHO (67 M € soit 28 % des ressources publiques) sans compter celles d'organismes internationaux.

Pour les autres et si l'on s'en tient à celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 M €, les financements publics sont **indispensables**, exception faite des quelques rares organisations intervenant aussi dans l'humanitaire.

Un premier critère pourrait donc être le classement des OSI par vocation (urgence humanitaire / aide au développement) croisé avec le ratio fonds privés / fonds publics. Ainsi serait apprécié le degré d'indépendance financière des OSI.

2 – La vie associative se caractérise par l'**engagement** dans des activités à but non lucratif de **membres désintéressés** et souvent **bénévoles**. Leur apport est parfois sous-estimé. La Commission Coopération Développement pourrait proposer une clef permettant d'évaluer cet apport parmi les ressources en les distinguant des cotisations.

Un deuxième critère serait le ratio cotisations / ressources privées.

Un troisième critère serait le ratio cotisations et valorisation du bénévolat / ressources privées.

3 – De même l'évolution des effectifs salariés français et étrangers comparée à celle des adhérents et des bénévoles permettrait de préciser l'appréciation « **d'entreprises privées à but non lucratif** » contenue dans le rapport parlementaire.

Un quatrième critère serait le ratio masse salariale / chiffre d'affaires.

Un cinquième critère serait le ratio nombre de salariés / nombre d'adhérents.

4 – Une analyse plus fine de l'échantillon prouve une variation importante tant de sa taille (nombre de réponses) que de sa composition (OSI ne répondant plus remplacées par de nou-

(1) www.assemblee.nationale.fr/12/rap-info/12550.asp

veaux arrivants). Il conviendrait de raisonner la représentation de diverses catégories d'OSI et de stabiliser la composition de l'échantillon.

5 – L'enquête « Argent et Organisations de solidarité internationale 2002-2003 » peut être rapprochée de celle produite par le ministère des Affaires étrangères sur l'aide publique au développement (APD) française mise en œuvre en 2003 par le canal des OSI².

Cette étude dénombre **266 OSI françaises** qui ont bénéficié d'une aide publique d'un montant de **71 M€** (subventions et commandes) soit 1,11 % de l'APD française.

Les ONG françaises ont reçu en 2003 :

54 M€ du Ministère des Affaires étrangères dont 43,2 M€ de subventions,

10,8 M€ des collectivités territoriales,

5,3 M€ de l'Agence française de développement,

1 M€ d'autres ministères.

Les crédits que la France verse à la Commission européenne et aux institutions internationales et dont les OSI françaises bénéficient n'ont pas été comptabilisés. De même les crédits versés à des ONG intervenant hors du champ de l'APD tel que défini par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ne sont pas retenus.

Nouvelles pistes :

Produire tous les deux ans une enquête qui constate, depuis 10 ans, que le ratio fonds privés / fonds publics oscille autour de 60/40 et que 20 associations mobilisent 80 % des ressources revient à collectionner des images statiques. Certes l'étude de quelques éléments tels que l'évolution des financements publics mérite attention.

Mais pour répondre aux questions posées par le public et les parlementaires, il semblerait judicieux d'affiner les outils d'analyse permettant de mieux saisir les caractéristiques des OSI à partir de la description d'une part de leurs ressources financières et de bénévolat et d'autre part, de la nature de leurs dépenses.

De même la relation des OSI avec leurs partenaires étrangers et les bénéficiaires justifierait la sélection d'indicateurs spécifiques de l'appropriation des outils et projets de reconstruction et de développement.

La Commission Coopération Développement pourrait débattre de ces propositions avant de lancer la prochaine enquête 2004-2005.

Philippe Étienne

*Directeur général de la Coopération internationale
et du développement*

(2) www.francediplomatie.gouv.fr

2002-2003, un cru décevant

Tous les deux ans, la Commission Coopération Développement (CCD) mène son enquête auprès des ONG pour évaluer les financements que celles-ci mettent en œuvre et apprécier les évolutions entre les différentes sources de recettes et de dépenses. Le biennium 2002-2003, dont nous reportons ici les résultats, n'aura pas été un bon cru. Il marque une rupture dans la progression continue depuis 1991 – si on met de côté l'année 1997. Les ONG ont perdu 8,5 % de leurs ressources comparativement au Biennium 2000-2001. Il se caractérise aussi par des aléas dans la mise en place des crédits publics. Les ressources, tant par leur quantité que par leur qualité auront été incertaines. Côté dépenses, les ONG se sont ajustées : bonne gestion diront certains, affaiblissement de leur capacité d'action, penseront d'autres. Un peu des deux sans doute.

Si l'on peut féliciter le secrétariat de la CCD de son travail minutieux, conduit avec l'appui du réseau Ritimo, il ne faut néanmoins pas faire dire aux statistiques plus qu'elles ne peuvent en dire. Nombreuses sont les incertitudes ou, parfois, les possibles interprétations : l'échantillon 2002-2003 a évolué – 33 ONG manquent à l'appel -, selon les années de référence que l'on prend pour calculer les taux de progrès ou de recul, les résultats peuvent s'inverser – le biennium de référence 2000-2001 a présenté quelques très bon résultats -, certains chiffres s'expliquent mal – la Direction Générale Relations extérieures (DG Relex de la Commission européenne), par exemple, a connu un pic surprenant en 2001, qui provient sans doute d'un changement de méthode dans la comptabilisation des aides. Les chiffres nous donnent néanmoins des éléments d'analyse.

Il faudra approfondir les réflexions et, surtout, les confronter pour que les ONG et les pouvoirs publics en tirent des conclusions plus fines et s'efforcent ensemble de redresser la barre quantitative et qualitative. À ce stade, nous préférons donc en rester à trois constatations principales.

Tout d'abord, en 2003, ce sont les appuis publics qui ont fait le plus défaut (- 13%), les apports privés de différentes natures sont restés à peu près stables. Du coup, le dispositif de mobilisation des dons privés est lui aussi resté stable, ce qui indique un degré de confiance important des donateurs privés dans les ONG. Les différences d'évolution entre les deux familles de ressources tendent à séparer les deux canaux et à compliquer la construction des cofinancements. Le souhait des pouvoirs publics, qui se renforce, d'amener les ONG à œuvrer sur les priorités géographiques et thématiques de l'État, en réduisant les ONG à un rôle d'opératrices, accroît la schizophrénie publique/privée des ONG, au lieu de les aider à faire valoir leur identité et à occuper une place originale dans le champ de la coopération française.

La seconde constatation est que les promesses d'augmentation rapide de l'aide publique au développement française (APD), renouvelées à Monterrey (mars 2002) par le Président de la République dans un discours qui a interpellé la communauté internationale, ne se sont pas traduites pour les ONG par un appui public renforcé. La progression de l'APD, qui était descendue à un étiage historique à la fin des années 1990, n'a pas profité à la coopération non gouvernementale. Bien au contraire. Alors que le rôle des États dans le développement

économique et social – on peut s'en féliciter ou le déplorer- se réduit, alors que l'APD française progresse – ou, du moins, les statistiques fournies au Comité d'aide au développement le manifestent -, l'appui donné aux acteurs privés, décentralisés ou non gouvernementaux, lui, régresse ou, au mieux, stagne. Nous savons aujourd'hui assez précisément que – selon des calculs faits par la MCNG - seulement 1,11 % de l'APD française a été canalisé en 2003 par les ONG vers leurs partenaires des pays du Sud ou vers des actions humanitaires d'urgence et que les appuis publics ont diminué de 13% en 2003. Et tous les indicateurs nous indiquent que nous sommes toujours, en mai 2005, dans cette érosion des appuis publics.

Enfin, la prévisibilité des ressources publiques, la fiabilité des procédures de financement sont aussi très incertaines. La différence entre le programmé et le réalisé par le ministère des Affaires étrangères est selon les années de plus ou moins 20%. Si la qualité des ressources est médiocre, les capacités d'anticipation ou simplement de contractualisation seront affaiblies. Les projets de coopération, nécessairement pluriannuels, sont l'objet d'engagements des ONG vis-à-vis de leurs partenaires, qui participent eux-mêmes largement au financement des actions. Entre deux exercices, ils subissent des retards de financement, voire des interruptions. Les banquiers, appelés à la rescousse pour pallier de telles défaillances de financement, considèrent à présent que les bailleurs publics sont un mauvais risque. Résultats : les ONG ont réduit en 2003 leurs dépenses de fonctionnement de 17%, en essayant, sans pouvoir y parvenir, de préserver leurs activités de terrain.

Le paradoxe pour nous est que l'on continue à émettre des doutes sur la « capacité d'absorption » de la coopération non gouvernementale et des ONG, alors que les comités de pilotage statuent sur des projets proposés lors d'exercices précédents. La file d'attente atteint près d'un an aujourd'hui. Le dispositif de sélection des projets, puis la chaîne des interlocuteurs qui doivent viser les décisions, contribuent à distancier la demande et l'offre de coopération. Cette interaction de la demande et de l'offre de coopération, qui garantie que l'on coopère entre partenaires actifs et sur des sujets ou des objets vivants, est essentielle.

C'est la première des conditions pour qu'une coopération soit de bonne qualité. Nous demandons qu'une réflexion approfondie s'engage autour de cette notion de qualité de la coopération. Nous souhaitons que soient reconnues la priorité et la spécificité de la coopération non gouvernementale et que le partenariat entre pouvoirs publics et acteurs non gouvernementaux puisse s'appuyer sur des outils, des procédures, des modalités de contractualisation adaptés.

Les résultats de l'enquête de la CCD arrivent à point nommé. Nous espérons que nous pourrons avec les autorités publiques fonder les bases d'une rénovation de notre partenariat.

Henri Rouillé d'Orfeuil
Président de Coordination SUD

Présentation générale de l'enquête

Réalisée tous les deux ans par la Commission Coopération Développement (CCD) depuis 1986, l'enquête « Argent et organisations de solidarité internationale » vise à produire une photographie, pour une période donnée, des ressources et des dépenses des acteurs associatifs français opérant dans le champ de la solidarité internationale, qui sont dénommés ASI (associations de solidarité internationale) ou OSI (organisations de solidarité internationale) dans la présente brochure. L'enquête ici présentée porte sur la période 2002 et 2003.

- Elle n'est pas exhaustive : un certain nombre d'associations de taille non négligeable, ainsi qu'une multitude de petites associations locales qui nourrissent pourtant la solidarité internationale en France, ne sont pas pris en compte ;

- Mais elle est représentative en dépit d'une modification de l'échantillon. En effet, 31 associations ayant répondu à l'enquête précédente n'ont pas répondu à l'appel (dont 5 de taille budgétaire supérieure à 1,5 M d'euros). Cependant la plupart des associations de solidarité internationale classées par l'enquête 2000/2001 dans la catégorie des 20 plus grandes ASI, et qui rassemblent près des 3/4 de l'ensemble des ressources totales des ASI enquêtées, ont participé à l'enquête. Ainsi, il est possible de comparer les données : après évaluation de la moyenne du budget cumulé des cinq manquantes, la sous-estimation ne dépasse pas 3 %.

Pour résumer : 126 associations sur les 157 contactées ont répondu au questionnaire. Deux réponses trop incomplètes n'ont pu être exploitées.

Ainsi, sauf mention explicite au cours du texte³ les données de cette enquête portent sur les réponses de 124 associations.

(3) Partie « Ressources » : 124 associations, Partie « Dépenses » : 116 en 2002 et 119 en 2003, « Annexe géographique » : 100 associations.

LES RESSOURCES

Appréciation générale des ressources des ASI

Les ressources des ASI françaises depuis 1991

(en millions d'euros)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Ressources totales	347	387	420	487	493	517	504	559	666	706	713	668,5	652

Continue de 1991 à 2001 (1997 excepté), la croissance en volume global des ressources des associations françaises de solidarité internationale marque un léger recul en 2002 et 2003⁴.

Cette variation provient pour partie d'une modification de l'échantillon (cf page précédente).

Parts respectives (%) de ressources publiques et privées dans l'ensemble des ressources des ASI françaises :

évolution 1991-2003 (en millions d'euros)

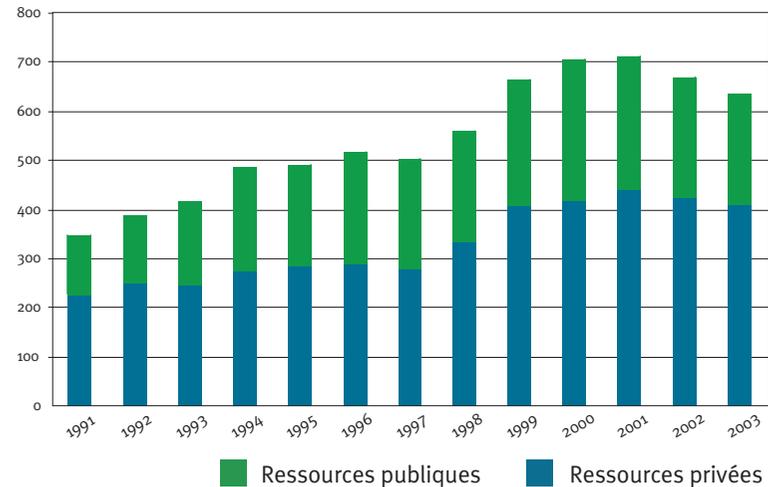
(hors contributions en nature ou en ressources humaines)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Ressources privées	227	250	246	275	284	289	280	333	407	419	440	423	412
	65 %	65 %	59 %	56 %	58 %	56 %	56 %	60 %	61 %	59 %	62 %	63 %	63 %
Ressources publiques	120	137	174	212	209	228	224	226	258	287	273	246	240
	35 %	35 %	41 %	44 %	42 %	44 %	44 %	40 %	39 %	41 %	38 %	36 %	36 %
Ressources totales	347	387	420	487	493	517	504	559	665	706	713	669	652

(4) La présente édition de l'enquête ne reporte dans les ressources ou les dépenses ni les résultats comptables (excédents ou déficits des exercices) ni les fonds dédiés sur engagements à réaliser. C'est pourquoi on constate pour la première fois une différence entre ressources cumulées d'une part et dépenses cumulées d'autre part.

Volumes des ressources publiques et privées dans l'ensemble des ressources des ASI françaises : évolution 1991-2003

(en millions d'euros)



La baisse relevée en 2002 et 2003 concerne plus les ressources publiques que privées, faisant chuter le ratio de la part des ressources publiques dans les ressources totales des ASI à 36%, soit le taux le plus bas depuis 1992. Cependant, en dépit de ces évolutions légères, les ASI françaises continuent à être financées pour les 2/3 par des ressources privées et pour 1/3 par des ressources publiques.

La concentration des ressources des ASI françaises en 2002-2003

(ressources par tranches distinguées) (en millions d'euros)

	2002		2003	
	Montant (M€)	Pourcentage (%)	Montant (M€)	Pourcentage (%)
20 premières	517,14	77,35%	491,81	75,44%
20 suivantes	88,34	13,21%	93,53	14,35%
20 suivantes	35,85	5,36%	37,33	5,73%
Autres (64 associations)	27,24	4,07%	29,26	4,49%
Total	668,57	100,00%	651,93	100,00%

L'analyse des réponses formulées par les ASI en 2002 et 2003 met en évidence la concentration financière toujours relativement élevée des ressources mobilisées par les organisations les plus importantes.

Les 20 premières du classement (qui sont les mêmes que dans l'enquête précédente) rassemblent en effet plus des trois quarts des ressources totales et les 50 premières rassemblent 93 % des ressources en 2003. Médecins sans frontières, la première d'entre elles, en concentre à elle seule 12,5 % en 2002 et 2003.

L'impression de concentration financière exposée ici est par ailleurs inférieure à la réalité. L'enquête ne peut en effet rendre compte de la multitude de petites associations locales impliquées dans la solidarité internationale qui, bien qu'ayant des budgets peu comparables à ceux des grosses ASI, nourrissent la dynamique du mouvement associatif de solidarité internationale française à l'échelle locale.

Les ressources privées

L'origine des ressources privées des ASI françaises en 2002-2003

(en millions d'euros)

	2002		2003	
Ressources privées	422,7		412,0	
Produits de la générosité du public dont :	302,2	71,49 %	305,6	74,18 %
<i>Dons manuels</i>	255,4	60,41 %	262,8	63,79 %
<i>Legs, autres libéralités, donations par actes authentiques</i>	21,2	5,01 %	14,8	3,59 %
<i>Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</i>	25,6	6,06 %	28	6,80 %
Ressources provenant d'entreprises et autres concours privés	62,6	14,80 %	57,8	14,02 %
Rémunérations de prestations de services à des organismes privés	1,8	0,44 %	2,6	0,63 %
Autres financements privés dont :	31,6	7,47 %	29,3	7,12 %
<i>Cotisations et abonnements</i>	5,8	1,35 %	5,8	1,42 %
<i>Produits financiers, produits divers d'exploitation et revenus de biens</i>	16,9	4,01 %	18,6	4,52 %
<i>Produits exceptionnels</i>	8,9	2,11 %	4,9	1,18 %
<i>Reprises sur provisions</i>	24,5	5,80 %	16,7	4,05 %

Origine des ressources privées :

La générosité du public (dons, legs notamment) est le premier poste qui abonde les budgets des ASI, plus encore qu'en 2000 et 2001 puisque la part des produits qui lui sont liés continue d'augmenter : de 69 % de l'ensemble des ressources privées en 2000, elle passe à près de 75 % en 2003. La part des cotisations et abonnements (qui renvoie elle aussi à la participation volontaire des particuliers) reste en revanche stable (de 1.3 % en 2000 à 1.4 % en 2003).

Les ressources liées au mécénat et aux subventions d'organismes privés (entreprises, fondations, autres ASI) progressent : de moins de 10 % en 2001, elles sont supérieures à 14 % pour les deux années considérées.

À cet égard, il sera sans doute possible d'évaluer pour les prochaines années l'impact de la loi du 1er août 2003 sur le mécénat et les associations, qui établit l'augmentation des abattements fiscaux pour les particuliers et les organismes privés donateurs. Supposée encourager la générosité privée, en particulier celle des entreprises, cette loi peut être une incitation convaincante et un levier de responsabilisation en matière de solidarité.

À noter par ailleurs que les prestations de services à des organismes privés (études techniques, formations par exemple) suscitent des ressources relativement faibles pour les ASI françaises (moins de 1 % de l'ensemble des ressources privées). Compte tenu de la marge de progression potentielle si l'on se réfère notamment aux tendances relevées pour d'autres pays, l'évolution de cette donnée, qui n'était pas isolée dans les précédentes éditions de l'enquête, pourra faire l'objet d'une attention spécifique dans les années à venir.

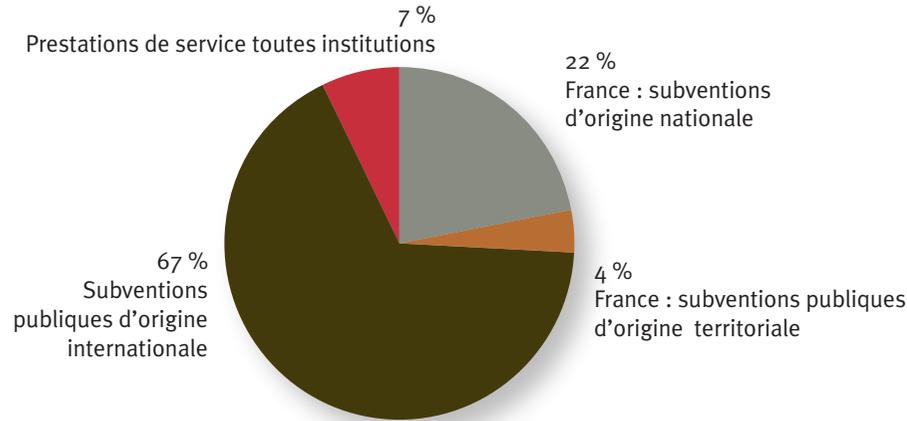
Les ressources publiques

Les ressources publiques des ASI françaises selon leur origine, montants, parts respectives et évolution 1993-2003

(en millions d'euros)

	1993		1995		1997		1999		2001		2002		2003	
Ressources nationales	37,2	21 %	43,45	21 %	52,9	24 %	48,33	19 %	60,16	22,5 %	56,67	23 %	50,13	21 %
Ministère des Affaires étrangères - Coopération	29,27	17 %	37,05	18 %	39,79	18 %	35,37	14 %	40,6	15 %	48,31	20 %	38,08	16 %
Autres ministères	5,79	3 %	1,68	1 %	3,05	1 %	5,49	2 %	4,71	2 %	4,33	1,5 %	4,83	2 %
Autres subventions publiques d'origine nationale	2,13	1 %	4,73	2 %	10,06	5 %	7,47	3 %	14,86	5,5 %	4,3	1,5 %	7,22	3 %
Ressources d'origine territoriale	4,27	2,5 %	6,86	3 %	7,62	3 %	9,6	4%	6,9	2,5 %	7,64	3 %	8,78	4 %
Régions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,52	1,5 %	3,81	2 %
Départements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,77	0,2 %	1,01	0,5 %
Communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,86	0,3 %	0,77	0,5 %
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,49	1 %	3,2	1 %
Total Subventions France	41,47	23,5 %	50,31	24 %	60,52	27 %	57,93	23 %	67,06	25 %	64,31	26 %	58,91	25 %
Total Subventions internationales	113,42	65 %	137,2	66 %	163,43	73 %	179,13	69 %	186,12	68 %	161,61	66 %	164,65	68 %
Prestations de services	18,75	11,5 %	21,04	10 %	-	-	21,19	8 %	19,54	7 %	19,92	8 %	16,38	7 %
Ministère ou établissement public français	-	-	10,67	5 %	-	-	8,99	3 %	11,21	4 %	8,42	3 %	8,23	3 %
Collectivité territoriale française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,83	1 %	2,02	1 %
Direction de la CE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,94	2 %	3,62	1,5 %
Organisation internationale	-	-	10,37	5 %	-	-	-	-	-	-	1,59	1 %	1,02	0,5 %
Institution de coopération bilatérale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,14	1 %	1,48	1 %
Ressources publiques non ventilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL Ressources publiques	173,64	100 %	208,55	100 %	223,95	100 %	258,25	100 %	272,72	100 %	245,84	100 %	239,94	100 %

Origine des ressources publiques des ASI françaises en 2003



Évaluées à respectivement 245 et 240 millions d'euros pour l'ensemble des 124 associations traitées par l'enquête en 2002 et 2003, les ressources publiques des ASI françaises s'inscrivent en légère baisse.

Les ressources publiques d'origine nationale

La part des ressources publiques nationales (toutes origines confondues) représente moins du quart des ressources publiques totales. Les collectivités locales restent des bailleurs relativement peu importants pour les ASI puisque la part de leurs contributions dans le budget de ces dernières reste relativement constant (autour de 3%), en dépit du développement de la coopération décentralisée. À noter que les régions sont, parmi les collectivités territoriales, les premiers bailleurs des ASI (près de 45 % du total des ressources territoriales en 2003).

Par ailleurs, les financements sur prestations de services à des organisations publiques diminuent de manière continue depuis 1993.

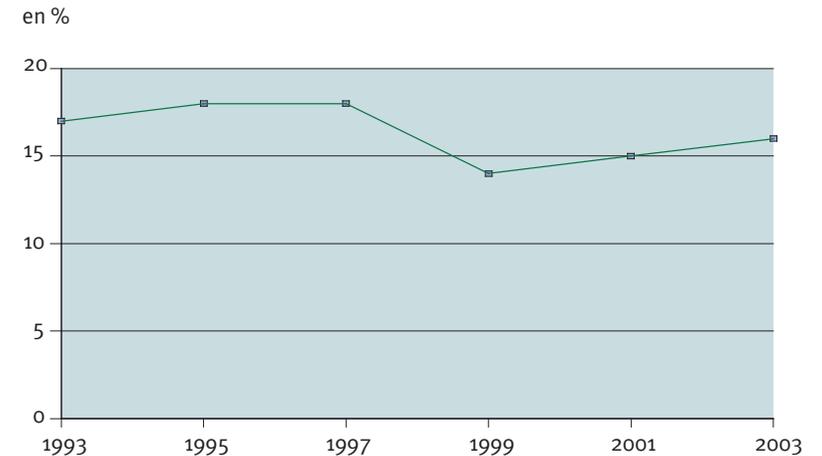
Le ministère des Affaires étrangères

Sur les dix dernières années, les cofinancements du MAE aux projets des ASI correspondent en moyenne à 17 % des ressources publiques totales de ces dernières, avec des variations annuelles toutefois : pic en 2002 (presque 20 %) et baisse en 2003 (16%).

Les ressources publiques à l'origine du MAE représentent plus de 60 % (et même 75 % en 2002) des ressources publiques nationales totales perçues par les ASI.

Dernier constat

Les ressources liées à des prestations de services à des institutions publiques, nationales ou internationales, diminuent depuis dix ans, en dépit de la légère embellie de 2002 : pour la première fois, elles passent sous le seuil des 7 % de l'ensemble des ressources publiques perçues par les ASI.



Les ressources publiques internationales

Les ressources publiques internationales des ASI françaises : origine et évolution 1993-2003

(en millions d'euros)

	1993		1995		1997		1999		2001		2002		2003	
Total Ressources internationales	113,42		137,2		163,43		179,13		186,12		161,61		164,64	
Union Européenne	81,41	72%	106,26	77 %	126,69	77,5%	127,75	71%	123,64	66,5%	104,82	65%	113,69	69%
ECHO	48,63	43%	59,61	43,5%	55,34	34%	77,75	43%	67,43	36%	63,77	39,5%	67,4	41%
DG Développement ou Europaid	19,21	17%	34,61	25%	27,75	17%	32,62	18%	22,08	12%	28,17	17,5%	37,92	23%
DG relex	-	-	4,73	3,5%	5,34	3%	6,71	4%	23,71	13%	2,13	1%	2,54	1,5%
Autres UE	13,57	12%	7,32	5%	38,26	23,5%	10,67	6%	10,41	5,5%	10,75	6%	5,83	3,5%
Nations Unies	11,13	10%	14,94	11%	16,77	10%	23,17	13%	27,19	15%	18,82	11,5%	15,63	9,5%
HCR	9,6	8,5%	11,59	8,5%	4,73	3%	9,45	5%	7,84	4%	8,06	5%	5,61	3%
PAM	-	-	1,07	1%	6,86	4%	8,38	5%	1,26	1%	4,79	3%	4,33	3%
Autres ONU	1,53	1,5%	2,29	1,5%	5,18	3%	5,34	3%	18,09	10%	5,97	3,5%	5,69	3,5%
Autres institutions internationales	1,37	1%	1,22	1%	2,29	1,5%	1,52	1%	2,42	1%	5,65	3,50%	8,83	5,5%
Financements étrangers d'origine bilatérale	18,9	16,5%	14,79	11%	17,68	11%	26,68	15%	32,87	17,5%	32,32	20,00%	26,49	16%
Non ventilées	0,61	0,5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les ressources publiques d'origine internationale

La plus grande part des ressources publiques est d'origine internationale (66 % en 2002 et 69 % en 2003). La répartition globale des ressources publiques pour 2/3 d'origine internationale et pour 1/3 d'origine nationale est stable depuis 10 ans.

Les cofinancements européens

Premier bailleur international pour les ASI françaises, la Commission européenne, sans évolution importante depuis 10 ans, assume presque 70 % du total des cofinancements en 2003.

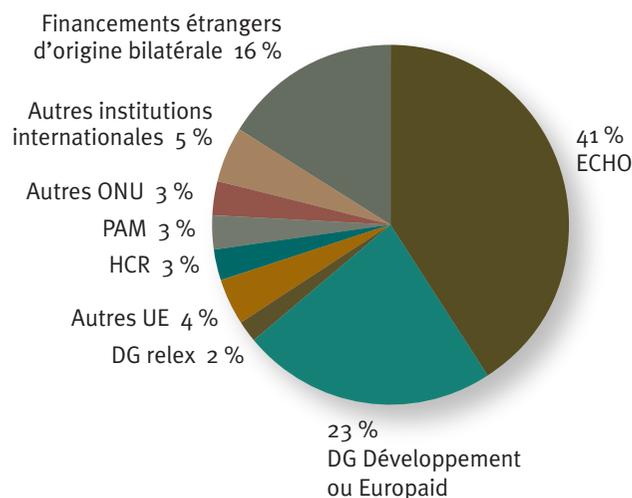
Bien qu'en baisse légère, l'essentiel des subventions provient toujours d'ECHO (40 %) à destination des actions à caractère plus humanitaire ou d'urgence.

Représentant près du quart des financements internationaux en 2003, les cofinancements en provenance d'Europaid sont également en progression.

Les Nations-Unies et les autres institutions internationales

Contrairement à la croissance des années précédentes, les subventions en provenance des Nations Unies ont diminué au cours des deux années enquêtées (15 % en 1991 à 9,5 % en

Les bailleurs internationaux des ASI françaises en 2003



2003). Cette tendance est le fait de l'ensemble des institutions onusiennes considérées par l'enquête.

Après une longue période de dégradation, les financements accordés par les autres institutions internationales (Banque mondiale, Banques régionales de développement, etc.) reprennent leur progression (1 % en 2001 contre 5,5 % en 2003).

Les financements étrangers d'origine bilatérale

Ils se maintiennent au dessus des 15 % de l'ensemble des ressources publiques internationales, avec même un pic à 20 % en 2002.

En guise de conclusion

Diversifiées, les ressources internationales abondent inégalement les budgets des ASI : seules les plus importantes y ont accès.

Ainsi, à peine plus de la moitié des ASI enquêtées (67 exactement) déclarent avoir perçu des financements internationaux en 2002 et 2003. Parmi celles-ci, les 6 premières en ont drainé à elles seules près de 60 % ! Ces mêmes associations concentrent encore 72 % de l'ensemble des financements liés à l'ONU en 2003.

Répartition des ressources publiques et privées au sein des ASI françaises *(ordonnancement alphabétique)*

L'origine des ressources des ASI françaises en 2003
(% de l'ensemble des ressources)

	Subventions publiques France	Subventions publiques d'origine internationale	Prestations de services à des organismes publics français	Prestations de services à des organismes publics internationaux	Ressources privées
ACASEA - Amitié et coopération avec le Sud-est asiatique	63,51 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	36,49 %
ACF - Action contre la faim	4,76 %	60,03 %	0,00 %	0,00 %	35,21 %
ACPHU - Action et partage humanitaire	14,17 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	85,83 %
ACTED	1,35 %	76,48 %	0,00 %	0,00 %	22,18 %
AER - Aide à l'enfant réfugié	0,46 %	9,61 %	0,00 %	0,00 %	89,93 %
AFDI - Agriculteurs français et développement international	36,55 %	18,46 %	0,00 %	0,00 %	44,99 %
Afrique Verte	19,86 %	46,95 %	0,00 %	0,00 %	33,20 %
Agir ABCD	5,85 %	0,00 %	23,59 %	24,31 %	46,26 %
Agir Ici	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
AgriSUD International	53,07 %	27,19 %	0,00 %	0,00 %	19,73 %
Aide à l'enfance tibétaine	0,28 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	99,72 %
Aide et Action	1,13 %	9,70 %	0,00 %	0,00 %	89,16 %
Aide médicale et développement	45,74 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	54,26 %
Aide médicale internationale	4,21 %	84,06 %	8,06 %	0,00 %	3,67 %
AIMER - Aide et information au Monde des Enfants des rues	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
ALSO Vietnam	0,54 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	99,46 %
Amitié et Développement	1,82 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	98,18 %
Amnesty International Section française	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Anamorphose	88,45 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	11,55 %
AOI - Aide odontologique internationale	29,33 %	20,85 %	0,00 %	0,00 %	49,81 %
Architecture et développement	55,46 %	11,37 %	0,00 %	28,02 %	5,14 %

	Subventions publiques France	Subventions publiques d'origine internationale	Prestations de services à des organismes publics français	Prestations de services à des organismes publics internationaux	Ressources privées
ASF - Aviations sans frontières	5,26 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	94,74 %
ASMAE - Association des amis de Sœur Emmanuelle	1,52 %	7,02 %	0,00 %	0,00 %	91,46 %
Association française des volontaires du Progrès - AFVP	56,76 %	0,00 %	21,20 %	14,35 %	7,69 %
Association française Raoul Follereau	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Association Sarthe Asie du Sud-Est Cambodge	73,35 %	18,09 %	0,00 %	0,00 %	8,55 %
ATD Quart Monde - Terre et Homme de demain	3,62 %	1,76 %	0,00 %	0,00 %	94,61 %
Atlas Logistique	8,86 %	87,05 %	0,00 %	0,00 %	4,09 %
Auteuil international	6,73 %	2,97 %	0,00 %	0,00 %	90,30 %
Bioforce	56,96 %	5,47 %	0,00 %	0,00 %	37,57 %
CARE France	0,51 %	64,77 %	0,00 %	0,00 %	34,72 %
CCFD - Comité catholique contre la faim et pour le développement	3,28 %	4,97 %	0,00 %	0,00 %	91,76 %
CEMEA - Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active	89,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	10,98 %
CEPS - Construire des écoles pour le Sahel	2,25 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	97,75 %
CFSI - Comité français pour la solidarité internationale	37,69 %	9,47 %	0,00 %	0,00 %	52,85 %
CFU - Comité français de l'UNICEF (1)	0,45 %	0,14 %	0,00 %	0,00 %	99,41 %
CICDA - Centre international de coopération pour le développement agricole	35,48 %	48,89 %	0,00 %	0,00 %	15,63 %
CICM - Centre international du Crédit mutuel	0,00 %	26,50 %	0,00 %	0,00 %	73,50 %
CIDR - Centre international de développement et de recherche	27,59 %	52,49 %	0,00 %	0,00 %	19,92 %
Cimade	13,77 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	86,23 %
CODEGAZ	2,37 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	97,63 %
Comité d'aide médicale	0,00 %	97,32 %	0,00 %	0,00 %	2,68 %
Comité de Coopération avec le Laos	97,13 %	0,27 %	0,00 %	0,00 %	2,60 %
Comité français de soutien à GK-SAVAR	21,28 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	79,91 %
Comité national de Solidarité laïque	52,35 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	47,65 %
CRATerre-EAG	30,42 %	53,28 %	0,00 %	0,00 %	16,30 %
CRF - Croix rouge française	20,18 %	21,98 %	0,00 %	0,00 %	57,83 %
CSEL - Comité de soutien aux enfants de Lomé	9,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	90,91 %
DCC - Délégation catholique à la coopération	39,60 %	1,16 %	0,00 %	0,00 %	59,23 %

	Subventions publiques France	Subventions publiques d'origine internationale	Prestations de services à des organismes publics français	Prestations de services à des organismes publics internationaux	Ressources privées
EAST - Eau agriculture et santé en milieu tropical	47,40 %	6,52 %	0,00 %	0,00 %	46,08 %
Eau Vive	37,77 %	21,78 %	0,00 %	0,00 %	40,45 %
EDM - Enfants du monde	3,78 %	27,74 %	0,00 %	0,00 %	68,48 %
Electriciens sans Frontières	13,92 %	1,39 %	0,00 %	0,00 %	84,70 %
EMDH - Enfants du Monde Droits de l'Homme	8,88 %	77,66 %	0,00 %	0,00 %	13,46 %
EMI - Entraide médicale internationale	75,99 %	7,96 %	0,00 %	0,00 %	16,05 %
Enda Europe	16,48 %	34,06 %	0,00 %	0,00 %	49,46 %
Enfance Espoir	2,24 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	97,76 %
Enfants d'Asie-ASPECA	1,61 %	0,54 %	0,00 %	0,00 %	97,86 %
Enfants du Mekong	4,50 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	95,50 %
Enfants et Développement	27,53 %	51,10 %	0,00 %	0,00 %	21,37 %
Equilibres et Populations	4,33 %	4,29 %	0,00 %	0,00 %	91,38 %
ERM - Enfants Réfugiés du Monde	14,79 %	53,91 %	0,00 %	0,00 %	31,30 %
ESSOR	13,70 %	76,16 %	0,00 %	0,00 %	10,15 %
FAFRAD - Fédérations des associations franco-africaines de développement	72,06 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	27,94 %
Fédération Artisans du Monde	26,46 %	22,39 %	0,97 %	0,00 %	50,18 %
FIDH - Fédération internationale des droits de l'homme	17,30 %	46,59 %	0,00 %	0,00 %	36,11 %
Fondation Abbé Pierre	2,10 %	0,10 %	0,00 %	0,00 %	97,80 %
FONDEM - Fondation Energies pour le Monde	52,12 %	18,39 %	0,00 %	0,00 %	29,49 %
FRANCAS	70,34 %	7,65 %	0,00 %	0,00 %	22,00 %
Frères des Hommes	14,40 %	4,52 %	0,00 %	0,00 %	81,08 %
GRDR - Groupe de recherche et de réalisations pour le dével. rural dans le tiers-monde	53,14 %	29,94 %	0,00 %	0,00 %	16,91 %
GREF - Groupement des retraités éducateurs sans frontières	40,22 %	1,02 %	7,03 %	0,02 %	51,72 %
GRET - Groupe de recherche et d'échanges technologiques	9,83 %	51,50 %	22,34 %	15,33 %	1,00 %
Guilde européenne du Raid	46,90 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	53,10 %
Guinée 44	83,89 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	16,11 %
HI - Handicap International	6,10 %	24,35 %	0,00 %	0,00 %	69,54 %
Hot Lua	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %

	Subventions publiques France	Subventions publiques d'origine internationale	Prestations de services à des organismes publics français	Prestations de services à des organismes publics internationaux	Ressources privées
IECD - Institut européen de coopération au développement	31,16 %	17,02 %	0,00 %	0,00 %	51,82 %
Initiative Développement	25,71 %	72,06 %	0,00 %	0,00 %	2,23 %
Interaide	16,64 %	34,00 %	0,00 %	0,00 %	49,36 %
IRAM - Institut de recherche et d'application des méthodes de développement	0,36 %	0,00 %	59,85 %	26,89 %	12,89 %
ISF- Ingénieurs sans frontières	60,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	40,00 %
Jeremi-Rhone Alpes	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
La Chaîne de l'Espoir	3,23 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	96,77 %
La Gerbe	7,85 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	92,15 %
L'Appel	11,68 %	6,87 %	0,00 %	0,00 %	81,45 %
Le Sillage	60,25 %	12,55 %	0,00 %	0,00 %	27,19 %
Marins sans frontières	0,32 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	99,68 %
MDM - Médecins du Monde	11,86 %	16,46 %	0,00 %	0,00 %	71,68 %
Memisa France	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
MSF - Médecins sans frontières	0,02 %	14,19 %	0,00 %	0,00 %	85,79 %
OHFOM - Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	0,20 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	99,80 %
Oikocrédit France Est	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Parrains de l'Espoir	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Partage	0,00 %	0,19 %	0,00 %	0,00 %	99,81 %
Partage sans Frontières	3,86 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	96,14 %
Peuples Solidaires	25,18 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	74,82 %
Plan international France	0,64 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	99,36 %
Points Cœur	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Pompiers sans frontières	72,53 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	27,47 %
Première Urgence	2,23 %	89,85 %	0,00 %	0,00 %	7,93 %
PSF-CI / Pharmaciens sans frontières Comité international	5,29 %	65,73 %	0,00 %	0,00 %	28,98 %
PTMVA - Partage Tiers-Monde Val d'Azergues	44,85 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	55,15 %
RAFOD	35,57 %	6,24 %	0,00 %	0,00 %	58,19 %
RITIMO	49,90 %	0,96 %	0,48 %	0,00 %	48,66 %

	Subventions publiques France	Subventions publiques d'origine internationale	Prestations de services à des organismes publics français	Prestations de services à des organismes publics internationaux	Ressources privées
Sahel Défis	0,00 %	20,19 %	0,00 %	57,67 %	22,14 %
Santé Sud	14,11 %	34,96 %	1,93 %	0,00 %	49,00 %
SCD - Services de coopération au développement	51,30 %	0,45 %	0,00 %	0,00 %	48,25 %
Scouts de France	20,13 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	79,87 %
Secours Catholique	7,35 %	6,77 %	0,00 %	0,00 %	85,87 %
Secours Islamique	0,78 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	99,22 %
SEL - Service d'entraide et de liaison	0,76 %	0,31 %	0,00 %	0,00 %	98,93 %
SIPAR - Soutien à l'initiative privée pour l'aide à la reconstruction du Sud-est asiatique	5,41 %	29,29 %	0,00 %	0,00 %	65,30 %
SMARA - Santé Mali Rhone Alpes	48,72 %	9,54 %	0,00 %	0,00 %	41,74 %
SME - Groupe de soutien aux mouvements d'éduc. populaire et de dévelop. en Inde	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Solidarités	3,86 %	76,64 %	0,00 %	0,00 %	19,50 %
SOS Enfants sans frontières	8,20 %	7,09 %	0,00 %	0,00 %	84,71 %
SPF - Secours populaire français	21,49 %	12,44 %	0,00 %	0,00 %	66,07 %
TDHF - Terre des Hommes France	2,80 %	8,16 %	0,00 %	0,00 %	89,05 %
Terre Verte	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Triangle génération humanitaire - TGH	0,00 %	93,75 %	0,00 %	0,00 %	6,25 %
Tulipe	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Villes en transition	44,51 %	2,07 %	5,21 %	26,79 %	21,42 %
VSF - Vétérinaires sans frontières	34,63 %	34,86 %	2,42 %	0,37 %	27,71 %

(1) *Comité Français pour l'Unicef : cette organisation est incluse dans l'enquête puisqu'il s'agit d'une association loi 1901 qui collecte des fonds en France ; toutefois, il faut noter qu'il s'agit d'une structure liée à une organisation publique internationale, l'Unicef, agence de l'ONU spécialisée sur les questions d'enfance.*

Le détail du rapport entre ressources privées et ressources publiques révèle la diversité des stratégies de financement des ASI enquêtées, dépendant rarement de leur taille budgétaire, mais davantage de la nature de leurs activités et de leur emprise « sociale ». Parmi les 20 premières ASI sur le plan budgétaire, le pourcentage oscille en effet entre 0 et 99 % de ressources publiques. Il faut néanmoins remarquer que ces 20 ASI captent 68 % des fonds publics (165 millions d'euros) qui représentent 34 % de leurs budgets cumulés.

Cinquante associations représentant 301 millions d'euros de budgets cumulés sont financées à plus de 80 % par des fonds privés. À l'intérieur de ce groupe dont le budget moyen (6 millions d'euros) est supérieur au budget moyen global (5,25 Me), on trouve 19 des 36 plus petites ASI du panel (budget inférieur à 500 000 euros).

Vingt-quatre ASI, représentant 107 millions d'euros de budget, émargent aux financements publics (subventions et prestations de services confondus) à plus de 80 % de l'ensemble de leur budget. Le budget moyen de ces associations est légèrement inférieur au budget moyen de l'ensemble (4,64 millions d'euros), mais on n'y trouve que 4 des 36 plus petites ASI.

Entre les deux (soit cinquante associations cumulant 244 millions d'euros de budget), les équilibres entre ressources publiques et privées varient assez fortement, pour un taux moyen de financements publics dans le total des ressources de 49 %.

Si ces données vérifient que l'éligibilité aux cofinancements publics exige une certaine taille pour les ASI, il est difficile de dégager des règles et des déterminants univoques : chaque association définit sa stratégie de financement en fonction de son histoire, de sa culture, de son ancrage territorial et sociologique, de ses réseaux, de ses compétences et de ses champs d'intervention, de son image publique et de son accès aux médias de masse, de nature différente selon les cas. Certaines associations assurent leur indépendance financière en diversifiant les bailleurs de fonds publics tandis que d'autres mettent l'accent sur la recherche de fonds auprès de donateurs privés. La plupart des associations combinent ces deux stratégies en mettant un accent plus marqué sur un versant ou l'autre.



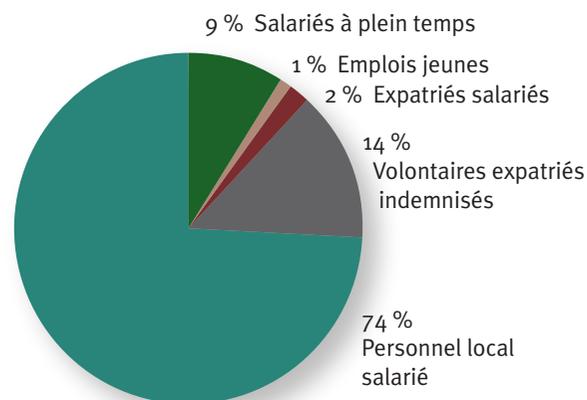
LES DÉPENSES

Les ressources humaines des ASI

Répartition des effectifs des ASI françaises selon leurs statuts et leurs lieux de travail (évolution 2000-2003)

(en millions d'euros)

	2000		2001		2002		2003	
Effectifs France (hors bénévolat et volontaires) dont:	2 019	10,04 %	2 117	9,89 %	2 046	10,28 %	2 048	9,98 %
Salariés plein temps	1 893	9,41 %	1 967	9,19 %	1 860	9,34 %	1 860	9,06 %
Emplois jeunes	126	0,63 %	150	0,70 %	186	0,93 %	188	0,92 %
Effectifs pays tiers dont :	18 100	89,96 %	19 291	90,11 %	17 864	89,72 %	18 476	90,02 %
Expatriés salariés	425	2,11 %	471	2,20 %	510	2,56 %	488	2,38 %
Volontaires expatriés indemnisés	2 964	14,73 %	2 656	12,41 %	3 072	15,43 %	2 801	13,65 %
Personnel local salarié	14 711	73,12 %	16 164	75,50 %	14 282	71,73 %	15 187	74,00 %
Total Effectifs ASI (hors bénévoles et volontaires)	20 119	100,00 %	21 408	100,00 %	19 910	100,00 %	20 524	100,00 %



Sur les quatre dernières années enquêtées, le rapport entre les effectifs en France et les effectifs à l'étranger reste stable : un dixième en France pour 9/10ème sur le terrain (tous statuts confondus). Les ASI françaises comptent pour près de 75 % de leurs effectifs en personnel local et 16 % de personnel expatrié.

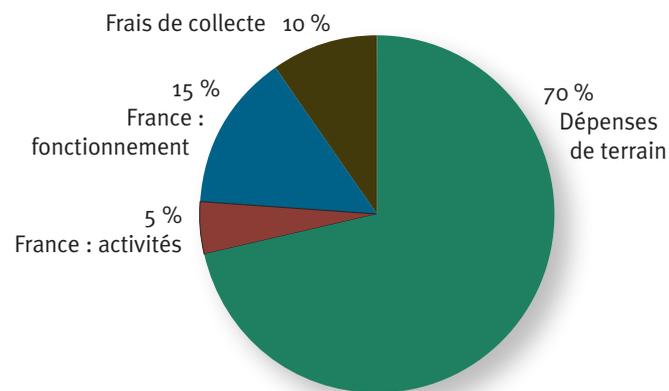
Sur la question des ressources humaines, l'enquête comporte une limite importante : elle ne recueille aucune donnée concernant la valorisation du bénévolat, qui participe pourtant directement à l'activité des ASI et compose une part non négligeable de leurs ressources humaines. Les données recueillies concernant le bénévolat n'ont pu être exploitées en raison d'interprétations trop variables du panel.

Dépenses des ASI françaises par type : évolution 1991-2003

(en millions d'euros)

	1991		1993		1995		1997		1999		2001		2002		2003	
Dépenses de terrain	238,43	65 %	312,52	74,5 %	337,22	69 %	352,61	71 %	455,98	68,5 %	500,08	70 %	436,73	70 %	436,32	70 %
France : activités	17,84	5 %	21,19	5 %	32,62	7 %	30,34	6 %	49,09	7 %	36,94	5 %	30,05	5 %	31,21	5 %
France : Fonctionnement	86,29	25 %	58,08	14 %	82,47	17 %	73,02	15 %	109,31	16,5 %	113,56	16 %	98,09	16 %	93,53	15 %
Frais de collecte	20,43	5 %	27,29	6,5 %	35,22	7 %	37,65	8 %	51,22	8 %	61,99	9 %	59,88	9 %	62,29	10 %
Total	362,98	100 %	419,08	100 %	487,53	100 %	493,63	100 %	665,59	100 %	712,58	100 %	624,76	100 %	623,36	100 %

Répartition des dépenses des ASI françaises en 2003



La répartition globale des dépenses des ASI françaises reste relativement inchangée en 2002 et 2003.

- Près de 70 % des dépenses sont directement consacrées aux actions de terrain, même s'il en va inégalement selon l'association considérée (variation allant de 0% à 90%). Notons que l'ensemble «Dépenses de terrain» recoupe des formes d'inter-

vention très différentes, qui cumulent notamment la conduite directe de projets et le soutien à des organisations locales maîtres d'œuvre de la conduite de ces projets.

- La part des dépenses consacrées aux frais de collecte et à l'appel à la générosité du public poursuit sa progression lente mais continue depuis 1991. Elle s'établit à près de 10 % des dépenses totales en 2003 (à noter que la plupart des associations représentant cette collecte sont membres du Comité de la Charte qui définit les règles de déontologie et de comptabilisation des frais de collecte).

- La part des dépenses de projets et actions menées en France (activités de sensibilisation et d'éducation au développement, plaidoyer, lobbying, accueil et formations de partenaires...) se stabilise aux alentours de 5 % du total.

- Les dépenses de fonctionnement restent relativement stables en volume mais leur part dans l'ensemble des dépenses décroît lentement depuis 1999, et se monte à 15 % en 2003.

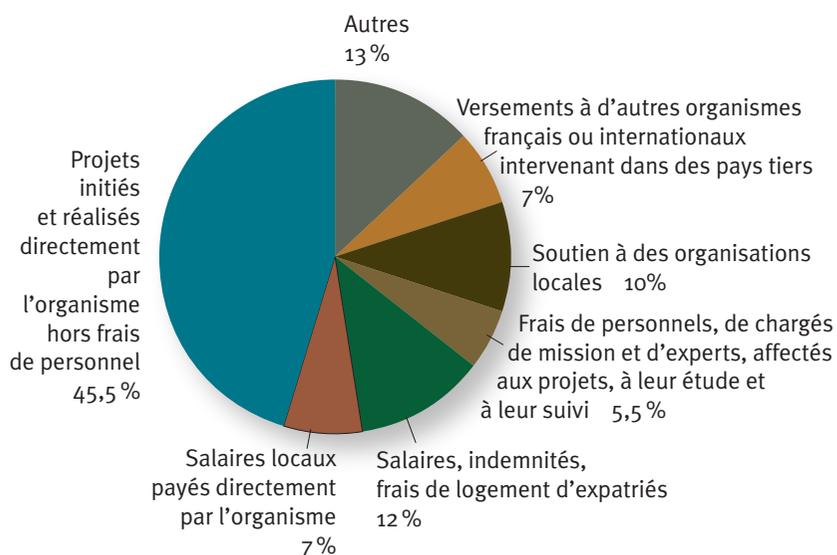
Les dépenses affectées au terrain à l'étranger

Affectation des dépenses de terrain des ASI françaises

(en millions d'euros)

	2000		2001		2002		2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses totales pour la solidarité internationale	706,21		712,58		624,8		623,4	
Dépenses affectées au terrain	501,79	100,00 %	500,08	100,00 %	436,73	100,00 %	436,32	100,00 %
Projets initiés et réalisés directement par l'organisme dont :	362,55	72 %	352,38	70 %	338,57	77,5 %	306,7	70 %
Salaires locaux payés directement par votre organisme	35,53	7 %	44,10	9 %	34,26	8 %	31,49	7 %
Salaires, indemnités, frais de logement d'expatriés	48,70	10 %	52,42	10,5 %	56,09	13 %	54,21	12 %
Frais de personnels, de chargés de mission et d'experts, affectés aux projets, à leur étude et à leur suivi	14,47	3 %	15,36	3 %	25,17	6 %	24,47	5,5 %
Soutien à des organisations locales	45,72	9 %	54,63	11 %	45,67	10,5 %	44,4	10 %
Versements à d'autres organismes français ou internationaux intervenant dans des pays tiers	9,35	2 %	9,75	2 %	34,99	8 %	29,41	7 %
Autres	44,32	9 %	44,15	9 %	17,5	4 %	55,8	13 %
Dépenses non ventilées	39,85	8 %	39,16	8 %	0		0	

Les dépenses de terrain des ASI françaises en 2003



Comme les années précédentes, environ 70% des budgets des ASI sont affectés à la réalisation directe de projets et de programmes dans les pays tiers, frais de personnels compris.

Rémunération du personnel affecté aux projets de « terrain »

La part des dépenses consacrées à la rémunération de ces personnels est stable elle aussi, à un peu moins de 25 % de l'ensemble des dépenses de terrain.

Toutefois, une partie importante des dépenses réellement consacrées à la rémunération des personnels impliqués au sein des projets de terrain n'a pu être comptabilisée par l'enquête ; un grand nombre d'ASI ne font pas la séparation comptable entre la ligne « charges de personnel » à proprement parler et la ligne « activités de terrain ». La première est souvent confondue dans la seconde.

Soutien financier à des organisations locales

Le soutien financier direct à des organisations locales ne mobilise quant à lui que 10 % de l'ensemble des dépenses de terrain des ASI : si quelques associations y consacrent plus de 85 % de leurs dépenses de terrain, plus de la moitié des associations prises en compte dans cette partie de l'enquête n'en financent aucune sous une forme directe. Ce chiffre doit toutefois être relativisé : le financement d'organisations locales et le paiement de salaires locaux peut toutefois s'opérer selon des canaux budgétaires indirects, et être intégré dans les budgets affectés aux projets.

Dernier commentaire

Les versements à d'autres organisations françaises ou internationales, qui sont le fait d'un nombre restreint d'ASI, connaissent une progression importante.

La ventilation géographique des dépenses de terrain

La ventilation géographique des dépenses de terrain des ASI françaises : évolution 1991-2003

(en millions d'euros)

	1991		1993		1995		1997		1999		2000		2002		2003	
Total Dépenses affectées au terrain	238,4		312,5		337,2		352,6		456		500,8		398,52		374,21	
Afrique sub-saharienne et Océan Indien	109,8	46 %	140,4	45 %	131	39 %	147,3	42 %	148	32 %	126,7	25 %	160,27	40 %	158,35	42 %
Amérique Latine et Caraïbes	25	10,5 %	24,54	8 %	30,49	9 %	32,78	9 %	44,52	10 %	36,1	7 %	34,62	9 %	29,8	8 %
Maghreb, Machreq, Méditerranée hors Balkans	23,17	10 %	54,12	17 %	11,89	3 %	10,21	3 %	19,51	4 %	19,59	4 %	24,43	6 %	27,33	7 %
Asie	36,89	15,5 %	-	-	43,3	13 %	69,82	20 %	64,79	14 %	89,84	18 %	92,33	23 %	80,97	21,5 %
PECO et ex-CEI	21,65	9 %	46,04	15 %	50,16	15 %	36,59	10 %	106,4	23 %	47,45	10 %	35,35	9 %	26,72	7 %
Océanie	0	0 %	12,2	4 %	0	0 %	0,3	0 %	0,76	0 %	1,44	0 %	4,33	1 %	1,97	0,5 %
Autres dont France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,43	3 %	11,31	3 %
Dépenses non ventilées	21,95	9 %	35,22	11 %	70,43	21 %	55,64	16 %	71,96	16 %	179	36 %	35,75	9 %	37,75	10 %

Bien que les données ci-dessus ne concernent que 100 associations sur l'ensemble des réponses traitées, le tableau permet d'obtenir une estimation globale de la ventilation des actions par zone géographique.

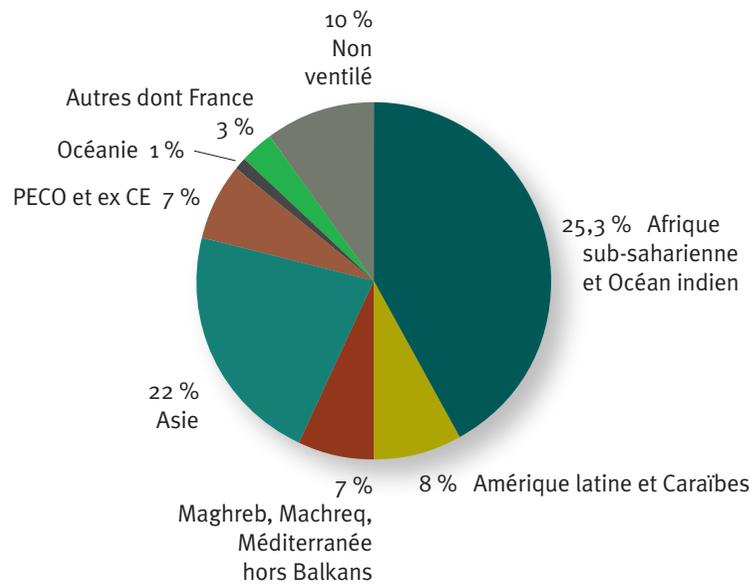
Assez logiquement, l'Afrique sub-saharienne reste la première zone d'intervention des associations françaises : plus de 40 % de l'ensemble des dépenses de terrain concerne en effet un pays africain. L'Asie en est le second destinataire, et les financements affectés à cette zone géographique sont même en augmentation par rapport aux années précédentes, puisqu'on passe en 2002 au dessus de la barre des 20 %. La part consacrée à l'Amérique latine est stable aux alentours de 8 %. Celle consacrée aux pays de la rive méditerranéenne et du Proche-orient atteint 7 % en 2003 après plusieurs années de chute sous la barre des 5 %.

Enfin les projets et programmes des ASI en Europe de l'Est, dans les Balkans et dans les républiques de l'ex-URSS voient leurs financements décroître après le pic de 1999 correspondant au second conflit du Kosovo.

Là encore ces données dissimulent d'importantes disparités selon les ASI considérées, leur histoire et leurs axes d'interventions. Certaines associations concentrent leurs activités sur un continent principalement. D'autres sont plus « généralistes » et présentent une répartition géographique plus équilibrée de leurs dépenses de terrain.

À noter enfin que ces données ne prennent pas en compte l'ensemble des actions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer conduites en France par les ASI et en rapport direct avec des partenaires du Sud (la formation d'acteurs associatifs au Sud, l'organisation de campagnes en lien avec des or-

ganisations au Sud...). Ces activités qui mobilisent une part non négligeable des dépenses de solidarité internationale (la totalité pour certaines associations du panel), gagneraient à être intégrées à l'analyse de la ventilation géographique des dépenses des ASI. La prochaine enquête s'efforcera de trouver une solution technique pour combler ce besoin.



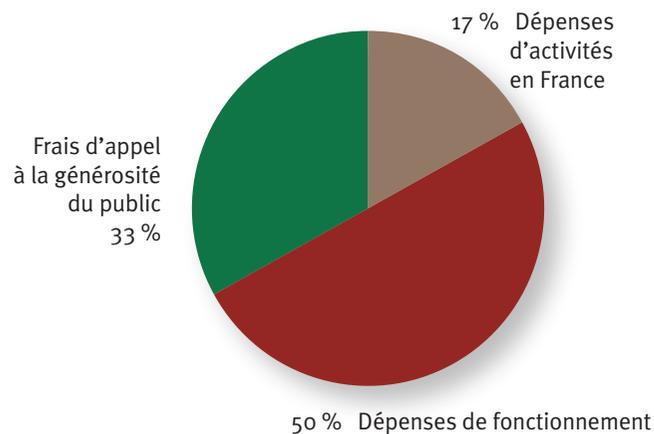
Les dépenses en France

Les dépenses des ASI en France pour les années 2002 et 2003

(en millions d'euros)

	2002		2003	
Total Dépenses France	187,0		187 039 041	
Dépenses d'activités	30,0	16 %	31,2	17 %
Information, sensibilisation, éducation au développement	24,1	13 %	26,7	14 %
dont Campagnes de sensibilisation	13,6	8 %	15,5	9 %
Manifestations diverses	4,1	2 %	2,7	1 %
Réalizations de documents audiovisuels, expos...	2,3	1 %	2,4	1 %
Accueil de partenaires	0,4	0,02 %	0,5	0,02 %
Autres	3,7	2 %	5,6	3 %
Recrutement, formation, aide au retour des personnels	1,8	1 %	2,4	2 %
Stages et bourses pour les ressortissants des pays tiers	0,3	0,02 %	0,04	0 %
Autres	3,7	2 %	2,1	1 %
Dépenses de fonctionnement	98,1	52 %	93,5	50 %
Achats, autres charges externes et services extérieurs	20,9	11 %	18,6	10 %
Impôts, taxes et versements assimilés	1,5	1 %	1,5	1 %
Charges de personnel	42,2	22 %	39,6	21 %
Autres charges de gestion courante	7,3	4 %	13,0	7 %
Charges financières, charges exceptionnelles et impôts sur les bénéfices	10,6	6 %	8,2	4 %
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	15,6	8 %	12,6	7 %
Frais d'appel à la générosité du public	59,9	32 %	62,3	33 %

Répartition globale des dépenses France des ASI en 2003



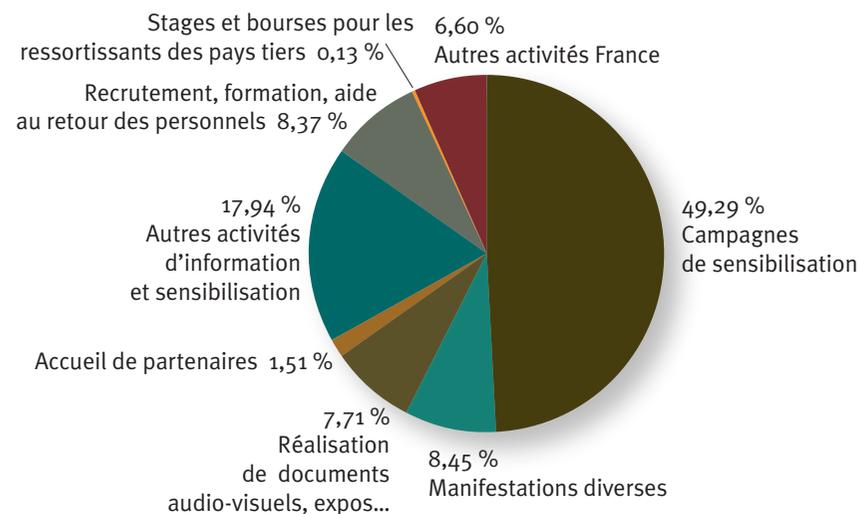
Analyse structurelle des dépenses en France

La structure globale de la répartition des dépenses des ASI en France reste relativement inchangée par rapport aux années précédentes (sauf, comme cela a déjà été mentionné plus haut, sur le poste « dépenses liées aux appels aux dons et à la récolte de fonds » qui continue sa progression).

Les dépenses de fonctionnement baissent en revanche dans un mouvement lent mais homogène (58 % en 2000 contre 50 % en 2003).

Quant aux dépenses d'activités, elles se sont modestement accrues depuis 2000 (elles représentaient alors 15,5 % de l'ensemble des dépenses France) pour atteindre près de 17 % en 2003.

Répartition des dépenses d'activité des ASI françaises en 2003



L'éducation au développement et à la solidarité internationale

À l'intérieur des dépenses d'activités, la part consacrée aux actions d'information, sensibilisation et éducation à la solidarité internationale progresse légèrement (12 % du total des dépenses en France en 2000 contre 14 % en 2003).

Parmi les activités d'Education au développement et à la solidarité internationale, ce sont les campagnes de sensibilisation qui mobilisent la part la plus importante des dépenses.

Les activités d'information et d'éducation au développement représentent 85 % de l'ensemble des dépenses d'activités France.

Mais là encore les variations sont considérables d'une ASI à l'autre, selon leur objet et leurs modes d'actions : beaucoup d'ASI ne mènent aucune action d'éducation au développement tandis que d'autres, au contraire, en font leur objectif principal.

Charges de personnel

À l'intérieur des charges de fonctionnement en France, les charges de personnel représentent environ 42 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des ASI et 21 % des dépenses totales, soit le premier poste de dépenses France de la plupart des ASI.

À noter que ce chiffre ne donne qu'une idée très parcellaire des charges liées aux personnels : il ne décrit en effet que les dépenses liées aux personnels administratifs des sièges, et ne prend pas en compte les charges imputables aux « personnels » géographiques, plus souvent compris dans les dépenses de terrain. Dans le même temps un certain nombre des activités de ces personnels aux sièges concerne les projets de terrain, sans pour autant être comptabilisé au titre des dépenses terrain par les associations enquêtées.

Liste des 124 associations de solidarité internationale qui ont participé à l'enquête.

Classement général des ASI par taille budgétaire

Taille budgétaire (Ressources totales au titre de la solidarité internationale)	Nombre d'ASI (Chiffres 2003)
Plus de 50 M euros	1
De 10 à 50 M euros	16
De 3 à 10 M euros	19
De 1 à 3 M euros	32
De 500 mille à 1 M euros	20
De 200 000 à 500 000 euros	13
De 50 000 à 200 000 euros	14
Moins de 50 000 euros	9
	124

Classement détaillé des ASI par taille budgétaire (données 2003)⁵

Plus de 50 millions d'euros

MSF – Médecins sans Frontières

De 10 à 50 millions d'euros

HI – Handicap International

CFU – Comité français de l'UNICEF

MDM – Médecins du Monde

CCFD – Comité catholique contre la faim et pour le développement

ACF – Action contre la Faim

Secours Catholique

ACTED

AFVP – Association française des Volontaires du Progrès

Aide et Action

Première Urgence

Solidarités

GRET – Groupe de recherches et d'échanges technologique

Amnesty International Section française

CARE France

OHFOM – Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte

CRF – Croix Rouge française

(5) Rappelons que pour les associations développant des activités en France, le classement se réfère exclusivement aux activités de solidarité internationale.

De 3 à 10 millions d'euros

Association française Raoul Follereau
Partage
AMI – Aide médicale internationale
PSF-CI – Pharmaciens sans frontières – Comité international
Secours Islamique
SPF – Secours populaire français
Interaide
La Chaîne de l'Espoir
Enfants du Mekong
EMDH – Enfants du Monde Droits de l'Homme
Plan international France
TGH – Triangle Génération Humanitaire
CIDR – Centre international de développement et de recherche
Atlas Logistique
VSF – Vétérinaires sans frontières
DCC – Délégation catholique pour la coopération
IRAM – Institut de recherche et d'application
ERM – Enfants Réfugiés du Monde
AFDI – Agriculteurs français et développement international

De 1 à 3 millions d'euros

AgriSUD International
SEL – Service d'entraide et de liaison
RITIMO – Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale
FIDH – Fédération internationale des Droits de l'homme
ID – Initiative Développement
ASMAE – Association des amis de Sœur Emmanuelle
Frères des Hommes
TDHF – Terre des Hommes France
Bioforce
CICDA – Centre international de coopération pour le développement agricole
Enfants et Développement
Electriciens sans Frontières
CAM – Comité d'aide médicale
Santé Sud
CNSL – Comité national de Solidarité Laïque
CICM – Centre international du Crédit mutuel
Eau Vive
ESSOR
CFSI – Comité français pour la solidarité internationale
Enfants d'Asie-ASPECA
FONDEM – Fondation Energies pour le Monde
Fondation Abbé Pierre
IECD – Institut européen de coopération au développement
GREF – Groupement des retraités éducateurs sans frontières
SOS Enfants sans frontières
Afrique Verte
Fédération Artisans du Monde
Equilibres et Populations
Auteuil international
Guilde européenne du Raid
ASF – Aviations sans frontières
CCL – Comité de coopération avec le Laos

De 500 000 à 1 million d'euros

Agir ABCD
 SCD – Services de coopération au développement
 Agir Ici
 Points Cœur
 Enda Europe
 Aide à l'enfance tibétaine
 Scouts de France
 Parrains de l'Espoir
 CEMEA – Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
 ATD Quart Monde - Terre et Homme de demain
 EDM – Enfants du Monde
 Peuples Solidaires
 EMI – Entraide médicale internationale
 CRATerre-EAG
 Cimade
 GRDR – Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural
 AOI – Aide odontologique internationale
 RAFOD
 SIPAR – Soutien à l'initiative privée pour l'aide à la reconstruction du Sud-est asiatique
 Enfance Espoir

De 200 000 à 500 000 euros

L'Appel
 Guinée 44
 Aide médicale et développement
 EAST – Eau agriculture et santé en milieu tropical
 AIMER – Aide et information au monde des enfants des rues
 Villes en Transition
 Pompiers sans frontières
 A&D – Architecture et développement
 Ingénieurs sans frontières
 Terre Verte
 FAFRAD – Fédération des associations franco-africaines de développement
 La Gerbe
 Tulipe

De 50 000 à 200 000 euros

SMARA – Santé Mali Rhône Alpes
 FRANCAS
 CODEGAZ
 Oikocrédit France Est
 Memisa France
 CEPS – Construire des Ecoles pour le Sahel
 ACASEA – Amitié et coopération avec le Sud-est asiatique
 Amitié et Développement
 Anamorphose
 Hot Lua
 AER – Aide à l'enfant réfugié
 CSEL – Comité de soutien aux enfants de Lomé
 Comité français de soutien à GK-SAVAR
 Partage sans Frontières

Moins de 50 000 euros

Marins sans frontières

Jeremi-Rhône Alpes

SME – Groupe de soutien aux mouvements d'éducation populaire et de développement en Inde

ACPHU – Action et partage humanitaire

Le Sillage

ALSO Vietnam

PTMVA – Partage Tiers Monde Val d'Azergues

Sahel Défis

ASASEC – Association Sarthe Asie du Sud-est Cambodge

COMMISSION COOPÉRATION DÉVELOPPEMENT

Ministère des Affaires étrangères
Mission pour la coopération non gouvernementale
57, boulevard des Invalides,
75700 Paris 07 SP

Cette plaquette est disponible :

- à la Commission Coopération Développement, placée auprès de la Mission pour la coopération non gouvernementale (MCNG-DGCID) du ministère des Affaires étrangères,
- auprès des coordinations et collectifs d'associations de solidarité internationale,
- auprès de Ritimo : 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris (sur place ou par correspondance).

La Commission publie également un **Répertoire des associations de solidarité internationale**. L'édition 2004 est également disponible auprès de Ritimo.

- créée en 1984, cette commission consultative interministérielle et paritaire rassemble les représentants des pouvoirs publics et des associations concernées par l'aide au développement et l'aide d'urgence.
- la commission a pour objet de favoriser une concertation accrue entre les associations et les pouvoirs publics dans le domaine de la coopération pour le développement, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités et de la solidarité internationale.
- elle anime des groupes de travail et propose aux ministres concernés des mesures visant à améliorer la participation des citoyens à la solidarité internationale.
- l'enquête sur les ressources et les dépenses des associations de solidarité internationale est effectuée tous les deux ans, sous la conduite d'un comité de pilotage paritaire. Elle repose sur les informations financières fournies par les associations qui participent à l'échantillon.

